



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

1057

aefe

Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

## Décision portant nomination d'un ordonnateur secondaire - Lycée international Alexandre Dumas et ses annexes d'Annaba et d'Oran– Alger– Algérie

### La directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles D. 452-1 et D. 452-14 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 186 ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2023 fixant la liste des établissements d'enseignement français et des instituts régionaux de formation à l'étranger relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le contrat individuel établi par l'AEFE en faveur de Madame LEVY Chantal, cheffe d'établissement du Lycée international Alexandre Dumas et ses annexes d'Annaba et d'Oran de Alger en Algérie ;

#### Décide :

**Article 1 :** À compter du 28 au 31 août 2023 inclus, Madame LEVY Chantal est nommée ordonnateur secondaire du Lycée international Alexandre Dumas et ses annexes d'Annaba et d'Oran de Alger en Algérie, établissement placé en gestion directe auprès de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

**Article 2 :** En cette qualité, Madame LEVY Chantal est chargée de l'exécution du budget de l'établissement mentionné à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3 :** La présente décision fera l'objet d'un affichage et d'une publication sur le site internet de l'établissement désigné à l'article 1.

Fait à Paris, le 28 août 2023

Claudia SCHERER-EFFOSSE